



Regroupement familial pour algériens

Par **bil**, le **14/01/2011** à **22:24**

Bonjour,

Je voulais savoir est ce que on peut faire venir sa femme dans le cadre du regroupement familial alors qu'on est au chômage?

je suis résidant (carte résident algérien 10 ans), licencié économique depuis février 2010, et j'ai travaillé depuis en intérim, Juin, Juillet, Oct, Nov, Déc 2010 et mon contrat se termine en mars.

sachant que j'ai en Assédic en moyenne 1400 euros et il me reste 380 jours.

merci pour votre réponse.